



Fraction communale de la Ville d'Echternach

Echternach le 17 avril 2022

Au Collège des Bourgmestre et
Échevins de la Ville d'Echternach
2, Place du Marché
Echternach

Concerne : Ordre du jour du conseil communal du 21 mars 2022

Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins,

Par référence à l'article 13 de la loi communale, nous vous prions de bien vouloir ajouter comme point distinct à l'ordre du jour du conseil communal du lundi 21 mars 2022 le sujet suivant :

Résolution communale : Echternach Commune Hospitalière

Considérant que le Luxembourg, tout comme le reste de l'Europe, est confronté à une arrivée importante de demandeurs de protection internationale en ces temps de guerre et de crises, que les collectivités locales ont un rôle prépondérant à jouer dans la mise en place d'une politique d'accueil forte vis-à-vis des personnes cherchant refuge, la fraction déli gréng propose au Conseil de voter une motion « Echternach, Commune Hospitalière ».

Le Conseil communal,

Vu les engagements européens et internationaux pris par le Luxembourg pour le respect des droits fondamentaux des personnes et en particulier des plus vulnérables (Déclaration universelle des droits de l'homme, Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ...)

Vu les engagements pris par le Luxembourg en matière de protection des réfugiés dans le cadre de la Convention de Genève de 1951 ;

Vu la résolution adoptée par l'assemblée générale des Etats unis le 19.09.2016 « Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants »

Vu les engagements du Luxembourg pris en matière de relocalisations et de réinstallations ;

Considérant que l'Europe et le monde traversent une période où la vague migratoire augmente d'année en année, ceci pour des causes environnementales, politiques, économiques, sociales ou situations de guerre ;

Considérant la multiplication de ces crises et la prolongation des conflits amenant des femmes, des hommes et des enfants à prendre des routes migratoires de plus en plus dangereuses, trop souvent au péril de leurs vies ;

Considérant que les migrations ont forgé le monde et continueront de le faire, qu'elles soient choisies ou forcées ; que les migrations peuvent constituer une chance et un potentiel pour nos sociétés pour peu qu'une politique active d'accueil soit mise en place ;

Considérant que le Luxembourg est une terre d'asile dans le respect des principes de l'état de droit ;

Considérant que le Luxembourg met en œuvre une politique d'asile et d'immigration avec la volonté de respecter ses obligations internationales et qu'il participe aux programmes mis en place dans le cadre de la solidarité européenne ;

Considérant que l'accueil des migrants n'est pas le seul fait des compétences nationales ; que le vivre ensemble relève aussi de l'échelon le plus proche des citoyens que constitue la commune ; que c'est à cet échelon que la convivialité et la rencontre peuvent se construire entre tous les citoyens d'une commune ; que les communes peuvent aussi faire la différence en prônant l'hospitalité au niveau local ;

Considérant que les communes peuvent mener une politique migratoire responsable et humaine pour autant qu'elles s'inscrivent dans le respect du principe de la légalité, lequel impose à la commune et à son administration d'agir en conformité avec la loi ;

Considérant que les communes – même dans un cadre restreint – ont une certaine marge de manœuvre pour permettre aux migrants d'être mieux accueillis et soutenus, quel que soit leur statut ;

Considérant que les institutions communales sont le premier échelon vers lequel les citoyens se tournent ;

Considérant qu'un accueil de qualité peut faire la différence dans le parcours d'intégration des migrants en leur donnant toutes les chances et en leur permettant de faire partie intégrante de la vie locale ;

Considérant que la ville d'Echternach a adhéré au Pakt vum zesummen liewen ;

Considérant que la Ville d'Echternach peut bénéficier des aides et services efficaces, comme au sein du « LFR » (Lëtzebuerger Flüchtlingsrot), pour offrir des conditions de vie dignes à chaque personne présente sur son territoire ;

Considérant que le monde associatif est au cœur de nombreuses initiatives contribuant aussi au vivre ensemble dans de nombreux secteurs dans un but de cohésion sociale ;

Vu la résolution introduite par la fraction déi gréng Echternach le 22.02.2022, et adoptée unanimement par le conseil communal

ADOpte le texte de la motion visant à déclarer « La Commune d'Echternach, Commune Hospitalière »,

PREND la résolution ferme de respecter les droits fondamentaux des migrants présents sur leur territoire,

S'ENGAGE à des actions concrètes visant à :

- ORGANISER un Forum Social dans les meilleurs délais, avec toutes les forces vives de la commune dans le cadre du « Pakt vum zesammen liewen » afin d'élaborer une démarche et des actions cohérentes
- SENSIBILISER la population sur les migrations et l'accueil de l'autre
- ASSURER un accueil de qualité à l'égard des migrants dans le respect des droits humains

La Ville d'Echternach :

REFUSE tout repli sur soi, les amalgames et propos discriminatoires qui font des migrants des 'boucs émissaires'

DEMANDE aux autorités luxembourgeoises de continuer à remplir pleinement leurs obligations européennes en matière de relocalisation et de réinstallation des réfugiés

DECLARE sa solidarité avec les communes en Europe ou ailleurs confrontées à un accueil important de réfugiés ;

MARQUE sa ferme opposition à toute forme de politiques migratoires qui entraînent des violences et des violations des droits humains des personnes migrantes.

Pour toutes ces raisons, la Commune d'Echternach se déclare Commune Hospitalière.

En vous remerciant d'avance pour l'ajout de ce point distinct à l'ordre du jour, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations respectueuses.

Signé

Carole Zeimetz

Christiane Dieschbourg

Ricardo Pacheco

Conseillers communaux